

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Concours de dessin 150 ans

Article 1 – Organisateur

La Fédération Française de Gymnastique (ci-après dénommée FFGym), association loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé au 7 ter Cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS, représentée par son Directeur Exécutif, Monsieur David VALLÉE, organise du 02 janvier au 02 février un concours de dessin.

Article 2 – Contexte

En 2023, la FFGym fêtera ses 150 ans et notamment lors d'un évènement dédié les 16 et 17 septembre 2023 à l'Accor Arena 8 Bd de Bercy, 75012 Paris. Une occasion parfaite pour fédérer ses licenciés autour d'un projet commun. Afin de mobiliser l'ensemble des licenciés et notamment les plus jeunes, la fédération met en place un concours de dessin.

Article 3 – Participation

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne ayant une licence valide pour la saison en cours (2022-2023). La participation est gratuite.

Article 4 – Modalités de participation

Chaque participant devra remettre en main propre ou envoyer par mail (scan) un dessin à son club en indiquant son âge entre le 02 janvier et le 02 février 2023.

Le participant sera alors intégré à la catégorie correspondant à son âge à la date de sa participation :

- Catégorie 1 : moins de 12 ans
- Catégorie 2 : 12 ans et plus

Le dessin doit être donné ou envoyé par une personne majeure. Si un mineur souhaite participer, son dessin doit être donné ou envoyé par son représentant légal. Si un mineur est désigné gagnant, l'information relative à son gain sera envoyée à son représentant légal.

La thématique du dessin sera : la gymnastique dans 150 ans.

Le dessin doit être effectué à la main, sur une feuille de dimension standard A4.

Le club fera une première sélection et enverra par mail au plus tard le **jeudi 02 février 2023** par mail au maximum 12 dessins par catégories parmi ceux qu'il aura reçus à son comité régional de référence.

Pour que le dessin soit accepté par le comité régional, le dessin devra être accompagné du nom et prénom du participant, ainsi que de l'email et numéro de téléphone du participant ou de son représentant légal s'il est mineur.

Chaque comité régional devra également prévoir de communiquer à la FFGym une adresse e-mail en amont, pour la fédération indique à chaque club sur quelle adresse e-mail envoyer les dessins.

Les comités régionaux devront ensuite sélectionner un ambassadeur des 150 ans. Cet ambassadeur choisira ses deux dessins préférés par catégories.

Les deux dessins élus par catégorie dans chaque région seront à envoyer au service communication de la fédération.

La FFGym publiera via un album photo Facebook et des stories Instagram tous les dessins présélectionnés en région, sans les données personnelles qui sont censées les accompagner (nom, prénom, âge, email, n° de téléphone et de licence). Ce sera ensuite à la communauté Facebook et Instagram de la fédération d'élire les gagnants, en mettant des réactions (J'aime, cœur, et etc...) sur les dessins.

Les trois dessins par catégories ayant obtenus le plus de réactions remporteront un prix.

Tout dessin non conforme aux modalités de participation énoncées ci-dessus ou reçue via un autre moyen que ceux indiqués ne sera pas pris en compte.

La FFGym se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu.

Sa responsabilité ne saurait être engagée si quelque cas fortuit ou de force majeure imposaient des modifications au présent jeu.

La FFGym est déchargée de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique en cas de dysfonctionnement technique n'ayant pas permis d'envoyer ou de recevoir les dessins des participants.

Toute contestation relative à ce jeu concours est à adresser à la FFGym et ne pourra être prise en compte passé un délai d'un mois à compter de la date de clôture de ce jeu concours.

Les participants qui fourniront des coordonnées ou informations incomplètes ou inexactes ne permettant pas de les identifier ou d'obtenir l'ensemble des éléments demandés seront éliminés d'office du jeu concours.

La FFGym se réserve le droit de ne pas retenir un dessin qui ne correspondrait pas aux critères de sélection, et notamment :

- qui ne respecterait pas le thème ou l'esprit du jeu concours
- qui porterait atteinte à la morale, à l'éthique et aux bonnes mœurs.

Aucun remboursement des frais éventuellement engendrés par la participation au présent jeu concours ne sera effectué au participant, au club ou au comité régional.

La participation à ce jeu concours implique la cessation gratuite des droits de l'auteur du dessin à la FFGym pour diffusion, reproduction, modification, ainsi que pour toute exploitation, sur tous supports (électronique, presse, papier, site internet, plateforme OTT, Gym Mag, affiche et tous supports connus et inconnus à ce jour) des dessins transmis dans le cadre du jeu concours ; pour une durée d'un an à compter de la clôture du jeu concours.

La FFGym pourra donc utiliser ces dessins, pendant une durée d'un an, sans aucune restriction ni limitation et sans avoir à en informer préalablement leur auteur.

Article 5 - Dotation

Les gagnants de la catégorie moins de 12 ans recevront les lots suivants :

- Lot 1 (un gagnant) : Deux places pour assister à l'évènement des 150 ans le 16 ou le 17 septembre à l'Accor Arena de Bercy en Catégorie 1 + Affichage du dessin pendant l'évènement des 150 ans à l'Accor Arena de Bercy + Poster dédié par les équipes de France + lot partenaire
- Lot 2 (un gagnant) : Deux places pour assister à l'évènement des 150 ans le 16 ou le 17 septembre à l'Accor Arena de Bercy en Catégorie 2 + Affichage du dessin pendant l'évènement des 150 ans à l'Accor Arena de Bercy + Poster dédié par les équipes de France + lot partenaire
- Lot 3 (un gagnant) : Deux places pour assister à l'évènement des 150 ans le 16 ou le 17 septembre à l'Accor Arena de Bercy en Catégorie 3 + Affichage du dessin pendant l'évènement des 150 ans à l'Accor Arena de Bercy + Poster dédié par les équipes de France + lot partenaire

Les gagnants de la catégorie 12 ans et plus recevront les lots suivants :

- Lot 1 (un gagnant) : Deux places pour assister à l'évènement des 150 ans le 16 ou le 17 septembre à l'Accor Arena de Bercy en Catégorie 1 + Affichage du dessin pendant l'évènement des 150 ans à l'Accor Arena de Bercy + Poster dédié par les équipes de France + lot partenaire
- Lot 2 (un gagnant) : Deux places pour assister à l'évènement des 150 ans le 16 ou le 17 septembre à l'Accor Arena de Bercy en Catégorie 2 + Affichage du dessin pendant l'évènement des 150 ans à l'Accor Arena de Bercy + Poster dédié par les équipes de France + lot partenaire
- Lot 3 (un gagnant) : Deux places pour assister à l'évènement des 150 ans le 16 ou le 17 septembre à l'Accor Arena de Bercy en Catégorie 3 + Affichage du dessin pendant l'évènement des 150 ans à l'Accor Arena de Bercy + Poster dédié par les équipes de France + lot partenaire

En complément, le gagnant du lot 1 de chaque catégorie (moins de 12 ans / 12 ans et plus) permettra à son club de recevoir 10 places pour assister à l'évènement des 150 ans le 16 ou le 17 septembre à l'Accor Arena de Bercy en Catégorie 3 (soit deux clubs gagnants).

Article 6 – Présélection et désignation des gagnants

Entre le 02 février et le 09 février 2023, les clubs choisiront les 12 meilleurs dessins qu'ils auront reçu de leurs adhérents dans chacune des deux catégories. Le club sélectionnera ces dessins en tenant compte de l'adéquation au thème « la gymnastique dans 150 ans », de l'originalité, de la créativité et de la qualité artistique de l'illustration.

Entre le 09 février et le 02 mars 2023, les ambassadeurs de chaque comité régional participant au jeu concours éliront 4 dessins (deux par catégorie) parmi les dessins reçus. Pour ce faire, ils tiendront compte des mêmes critères que le club :

- adéquation au thème « la gymnastique dans 150 ans »
- originalité
- créativité
- qualité artistique de l'illustration

Les gagnants seront les participants sélectionnés par les ambassadeurs et ayant obtenu le plus de réactions positives (exemples : ❤️ ; 😊 ; 👍 ; 😄) sur leurs dessins sur les comptes FFGym des réseaux sociaux Facebook et Instagram entre le lundi 06 mars et le vendredi 10 mars 2023.

La FFGym informera les gagnants le lundi 13 mars 2023 par mail et repartagera leur dessin avec leur prénom sur Facebook et Instagram.

Les lots à gagner seront envoyés au gagnant après prise de contact par e-mail de l'équipe communication fédérale auprès du gagnant. Les dessins de tous les gagnants seront conservés par la FFGym dans le but de les afficher lors de l'évènement 150 ans.

Les gagnants disposent d'un délai jusqu'au 13 avril 2022 inclus pour confirmer leur volonté de bénéficier de leur gain auprès de la FFGym. Si aucun retour du gagnant n'est effectué dans ce délai, le gain ne pourra plus lui être attribué. Le lot non réclamé ne fera pas l'objet d'une nouvelle attribution.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées en cas de besoin. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du participant au jeu concours.

Article 7 – Accessibilité et modification du règlement

Le présent règlement peut être consulté en ligne sur le site internet de la FFGym. Il peut également être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite, avant la date de clôture du concours, par mail à l'adresse communication@ffgym.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Fédération

Française de Gymnastique, Jeu concours de dessin 150 ans, 7 ter Cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS.

Le règlement peut être modifié à tout moment par l'organisateur sous la forme d'un avenant, publié par annonce en ligne sur le site internet de la FFGym.

Article 9 - données personnelles

Les données recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016).

Les informations collectées sont destinées exclusivement à la FFGym. Ces données ne seront pas cédées ni vendues à un tiers.

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la FFGym et ses structures déconcentrées à publier leur nom et prénom, le nom, la commune et le code postal du siège social de leur club, dans ses supports de communication, et ce sans contrepartie financière.

Tout participant au jeu concours dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. La demande doit être adressée à l'adresse mail suivante dpo@ffgym.fr.

Les données collectées sont obligatoires et nécessaires pour participer au jeu concours. En conséquence, les participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu concours seront réputés renoncer à leur participation.

Article 10 – Responsabilité

La responsabilité de la FFGym ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- Lorsque le présent jeu concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement seront publiées pendant le jeu concours et considérées comme des annexes au présent règlement.
- Des circonstances indépendantes de la volonté de la FFGym qui la contraindrait à ne pas pouvoir faire bénéficier les gagnants de leur gain (exemple : l'annulation de l'évènement du 16 et 17 septembre 2023 à l'Accor Arena de Bercy)
- La FFGym pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment dans le cadre de la participation ou de la détermination des participants au présent jeu concours.
- Tout participant qui ne respecte pas les règles énoncées dans le présent règlement, qui n'aura pas transmis à la FFGym les informations demandées, notamment notamment son nom, prénom, âge, adresse mail, numéro de téléphone et numéro de licence sera exclu du jeu.
- La FFGym décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du gain attribué.

- La FFGym ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique, pour quelque cause que ce soit, n'ayant pas permis de recevoir les mails des participants, des clubs, des comités régionaux, des ambassadeurs ou de la FFGym, les informations personnelles du participant ou tout autre élément nécessaire à sa participation ou à l'obtention de son gain, ses informations personnelles ou tout autre élément nécessaire à sa participation ou à l'obtention de son gain.

Article 11 - Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la FFGym, en sa qualité d'organisateur, sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la FFGym et la décision sera sans appel.